



LES INDÉSIRABLES ⁽¹⁾

Si la fin d'année a toujours été un moment sensible au sein des établissements pénitentiaires, elle s'apparente de plus en plus à une période à haut risque d'agressions envers les personnels. Les causes principales sont bien connues : un manque d'effectifs criant ne permettant pas un rapport de force dissuasif, et une surpopulation carcérale – aggravée, pour ce qui est du Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, par la présence croissante de détenus présentant des troubles psychiatriques. Par conséquent, notre établissement n'est pas le théâtre d'un thriller psychologique palpitant, mais plutôt la scène d'un film d'action de mauvais genre où les représentants de l'Ordre se font fréquemment malmenés lorsque les « fils se touchent » dans la tête de ces malades. Et une fois encore (pour ne pas finir l'année 2024 en beauté), ce week-end a été marqué par des violences envers les acteurs en uniforme.

Un détenu au comportement instable (mentionné dans nos communications du 31 octobre dernier), a une fois de plus prouvé qu'il n'avait pas sa place entre nos murs. Ce sinistre personnage, souvent déplacé de cellule en cellule pour des problèmes de cohabitation, est tristement connu pour ses crises de folie, pour ses vols dans les cantines de ses codétenus, et pour ses comportements dégradants (marquer son territoire ?) en urinant au milieu de la cellule, par exemple. Ce samedi 28 décembre lors du retour de promenade, pour une raison inconnue, il refusa de réintégrer sa cellule malgré les injonctions de notre collègue. Décidé à tenir tête, le détenu porta alors un coup au torse de notre homologue et tenta de le frapper avec les grilles palières pour le repousser. Grâce à l'intervention rapide des deux (seuls) autres collègues présents à l'étage à ce moment-là, l'énergumène fut rapidement maîtrisé et conduit au Q.D., alors que le surveillant, lui, était touché à la tête et aux mains pendant l'intervention.

Dimanche 29 décembre, un autre incident fut à déplorer, cette fois lors du départ des promenades. Un de nos pensionnaires, mécontent de sa situation d'incarcération, n'a trouvé aucun autre moyen de s'exprimer qu'avec agressivité et brutalité. Contre toute logique, il exigea d'être immédiatement transféré dans une autre cellule alors que le moment ne se prêtait pas à gérer un tel caprice. Face au refus du surveillant d'étage, il lui asséna un coup au genou pour forcer le passage, nécessitant une nouvelle intervention et la mise en prévention consécutive.

La CGT Pénitentiaire souhaite un prompt rétablissement à nos deux camarades victimes de ces agressions gratuites.

En outre, **La CGT Pénitentiaire** demande au plus vite une réévaluation de la santé mentale du premier agresseur – dont nous ne savons plus quoi faire – dans le but que celui-ci soit redirigé vers un institut plus adapté à son profil.

La CGT Pénitentiaire aurait souhaité des sanctions disciplinaires maximales pour les deux protagonistes ; hélas, force est de constater que l'un d'entre eux ne se voit puni que de 20 jours de cachot. Encore une belle démonstration du soutien que portent certains personnels de Direction envers celles et ceux qui au final font le « sale travail » !

La CGT Pénitentiaire exprime également son soutien aux collègues qui souffrent encore des séquelles des agressions précédentes, et à tous ceux dont la santé se détériore en raison de la pénibilité de notre métier ou des aléas de la vie.

La CGT Pénitentiaire félicite encore et toujours les valeureux agents qui, malgré la fatigue, sont toujours présents pour servir notre Administration en ces temps difficiles, dévoués.

Le bureau local,
Le 03 janvier

(1) En référence au film « L'Indésirable » sorti en 1989